

Juillet 2013



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## COMITÉ DES PÊCHES

### SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

#### Septième session

**Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 7-11 octobre 2013**

### **RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE, DANS SES DISPOSITIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE, ET NOUVEAU MÉCANISME D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS**

#### Résumé

Ce document présente: a) l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions intéressant l'aquaculture et la pêche fondée sur l'élevage du Code de conduite pour une pêche responsable de 1995, en fonction des informations fournies par les États Membres en 2012 d'après les résultats du questionnaire général du Code de conduite, et b) la situation telle que la font apparaître les résultats du nouveau questionnaire du Code relatives à l'aquaculture, en fonction des informations fournies par les Membres en 2013.

Soixante-sept pays ont répondu au nouveau questionnaire, soit 36 pour cent des États Membres faisant rapport sur la production aquacole, et ce pourcentage représente près de 90 pour cent de la production aquacole mondiale. Le grand nombre de retours d'information, et leur portée, indiquent clairement une amélioration générale des réponses liées à l'aquaculture faites au questionnaire du Code; toutefois il est nécessaire de déployer de nouveaux efforts pour renforcer l'établissement de rapports et améliorer la qualité de ces derniers.

Dans l'ensemble, les réponses indiquent un bon état général de la gouvernance en matière de gestion de l'aquaculture, y compris, les politiques, la planification et la réglementation, et des efforts sont en cours pour améliorer encore la situation. Les résultats du nouveau questionnaire semblent être une bonne source d'information nationale, et celle-ci pourrait s'avérer utile pour la FAO à l'heure d'analyser les tendances régionales et mondiales et pour les retours d'information communiqués aux États Membres.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

**Le Sous-Comité est invité à:**

- 1) Examiner le document et formuler ses observations;
- 2) Commenter l'utilisation de cet outil de compte rendu du Code de conduite en tant qu'occasion d'assurer l'autoévaluation et l'évaluation mondiale des résultats de l'aquaculture, y compris la conformité aux dispositions du Code relatives à l'aquaculture; et
- 3) Recommander des mesures et des activités en vue d'améliorer encore le mécanisme d'établissement de rapports et l'utilisation de l'outil de notification.

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE**

1. La FAO suit les avancées de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (ci-après appelé le Code) au moyen d'un questionnaire normalisé diffusé aux États Membres, aux organes régionaux des pêches et aux organisations non gouvernementales internationales<sup>1</sup>. Ce questionnaire comprend des sections sur l'aquaculture, notamment l'article 9 et certains éléments des articles 5 et 10 du Code.

2. L'Article 4.2 du Code stipule notamment que la FAO fera rapport au Comité des pêches sur l'application et la mise en œuvre du Code en utilisant un questionnaire normalisé. À cet effet, le Secrétariat du Comité des pêches examine tous les deux ans les réponses apportées au questionnaire par les États Membres de la FAO, les organes régionaux des pêches et les organisations non gouvernementales internationales, et fait ensuite rapport au Comité des pêches sur l'évolution de la situation. Le Secrétariat du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches procède de même pour faire régulièrement le point sur l'application des dispositions du Code concernant l'aquaculture et présente ses conclusions au Sous-Comité, qui en discute et prend ses décisions. Ce document est le sixième de ce type préparé par le Secrétariat du Sous-Comité, et il comporte i) un résumé des résultats du questionnaire général concernant les questions intéressant l'aquaculture, et ii) présente pour la première fois les résultats du nouveau questionnaire du Code relatif à l'aquaculture.

**RÉPONSES DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL DU CODE INTÉRESSANT L'AQUACULTURE**

3. Sur les 56 pays qui ont rassemblé et rendu les questionnaires avant janvier 2012, seuls 45 pays ont répondu à des questions intéressant l'aquaculture. Un certain nombre d'éléments sont résumés ci-après<sup>2</sup>.

4. La gestion des pêches et le développement de l'aquaculture sont toujours classés dans les principales priorités. Au niveau mondial, 44 pour cent des pays participants ont indiqué disposer d'un cadre national de politiques relatives à l'aquaculture, dont la mise au point et/ou la mise en œuvre ont pratiquement été menées à bien. Trente-six et 39 pour cent des pays ont indiqué être dotés d'un statut similaire pour le cadre juridique national et le cadre institutionnel national respectivement, avec des disparités entre régions.

5. Soixante-quinze pour cent des pays ont indiqué disposer d'un code ou instrument de bonnes pratiques en matière d'aquaculture élaboré par le gouvernement conformément au Code, tandis que

---

<sup>1</sup> Questionnaire relatif au suivi de l'application du Code de conduite FAO pour une pêche responsable (1995). Les plans d'action internationaux (capacité de pêche, requins, oiseaux de mer et pêche illicite) et la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture.

<sup>2</sup> COFI/2012/3 <http://www.fao.org/cofi/23150-0eecd1587da098786f61fd08a7fe04cf.pdf>.

COFI/2012/SBD.1 <http://www.fao.org/cofi/33132-0abf8a3d0457871b8f80814b0f8963dbf.pdf>.

59 pour cent des pays ont indiqué disposer de codes élaborés et appliqués par les producteurs, 32 pour cent par les fournisseurs de l'aquaculture et 32 pour cent par divers transformateurs.

6. Soixante-dix-huit pour cent des pays ont indiqué que des améliorations étaient nécessaires sur le plan de l'évaluation environnementale des opérations aquacoles, et 66,7 pour cent ont indiqué que ces améliorations devaient viser la gestion des opérations aquacoles. Pour ce qui est de réduire les effets préjudiciables de l'introduction d'espèces exotiques, 36 pour cent des pays ont indiqué disposer de mesures pleinement efficaces, tandis que 57 pour cent ont déclaré que des améliorations étaient nécessaires, et que 6 pour cent ont noté que la plupart de ces mesures étaient inefficaces. Les États Membres ont indiqué qu'il convenait d'accorder la plus haute priorité au renforcement des capacités techniques institutionnelles afin d'améliorer les trois grandes dispositions susmentionnées. Les États Membres sont encouragés à promouvoir des pratiques aquacoles responsables auprès des communautés rurales, des organisations de producteurs et des pisciculteurs. Quatre-vingt-onze pour cent des États Membres ont signalé avoir pris les mesures nécessaires en la matière.

## **NOUVEAU QUESTIONNAIRE POUR RENFORCER L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE DU CODE**

### **Généralités**

7. Afin de mieux traiter les questions liées à l'aquaculture et d'améliorer le taux de notification et l'application du Code, le Comité des pêches et le Sous-Comité de l'aquaculture ont tous deux demandé à la FAO de préparer un questionnaire pour évaluer le degré d'application des dispositions du Code intéressant l'aquaculture par les pays. La FAO a donc préparé un projet de rapport type (sous forme de questionnaire) spécifiquement axé sur l'aquaculture, en complément de la section Aquaculture du questionnaire général du Code. Un projet de questionnaire a été présenté au Sous-Comité de l'aquaculture, à sa quatrième session, en 2008<sup>3</sup>. Ce dernier a recommandé d'y apporter diverses améliorations, ce qui a été approuvé par le Comité des pêches à sa vingt-huitième session (Rome, mars 2009).

8. Les mesures recommandées portaient notamment sur la révision de la version pilote du questionnaire, et sa mise à l'essai dans différentes régions pour rendre compte de la diversité des conditions d'intervention du secteur, et veiller à sa pertinence dans le monde entier. Un processus d'essai du nouveau questionnaire a été mis en œuvre pour donner suite à ces recommandations, et les résultats en ont été présentés au Sous-Comité de l'aquaculture, à sa cinquième session, en 2010<sup>4</sup>, où il a été recommandé de compléter le questionnaire d'un manuel explicatif, d'inviter l'ensemble des Membres à répondre à ce questionnaire d'enquête tous les deux ans, et de le mettre à l'essai sur deux périodes de notification consécutives. La version définitive du questionnaire et les résultats de l'exercice pilote d'essai et de formation ont été présentés en Afrique du Sud au Sous-Comité de l'aquaculture, à sa sixième session, aux fins d'approbation et d'application pendant deux périodes de notification afin d'en évaluer l'efficacité<sup>5</sup>.

9. Afin de donner suite à ces recommandations, le Secrétariat a conduit les activités suivantes durant la dernière période intersessions: i) production du nouveau questionnaire du Code intéressant l'aquaculture, assorti d'un guide de réponse (éventail de notes) intégré facile à utiliser, dans un fichier Excel accompagné d'un guide sous format MS Word, ii) diffusion du questionnaire et du guide dans les six langues officielles de l'Organisation et iii) distribution du questionnaire à tous les États Membres fin janvier 2013, et iv) distribution d'un questionnaire modifié, reconnu par la FAO, aux organes régionaux des pêches et aux ONG concernées.

<sup>3</sup> Paragraphes 30, 33 et 34. Quatrième session du Sous-Comité de l'aquaculture du COFI, Puerto Varas (Chili), octobre 2008. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0615t/i0615t00.pdf>.

<sup>4</sup> Paragraphes 18, 19 et 20. Cinquième session du Sous-Comité de l'aquaculture, Phuket (Thaïlande), septembre 2010 <http://www.fao.org/docrep/013/k9426t/k9426t00.pdf>.

<sup>5</sup> Paragraphes 25 et 26, Sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture, Le Cap (Afrique du Sud), mars 2012 <http://www.fao.org/docrep/016/i2765t/i2765t.pdf>.

## DISTRIBUTION DU QUESTIONNAIRE ET RÉPONSES APPORTÉES: ENJEUX ET DÉFIS

10. Soixante-sept pays ont rassemblé et rendu les questionnaires susmentionnés à la FAO<sup>6</sup>. Il convient de noter qu'il s'agit là d'un résultat en net progrès si on le compare au nombre restreint de réponses apportées au précédent questionnaire général du Code; en effet, seuls 45 pays avaient alors répondu. Les réponses actuelles signifient que 36 pour cent des États Membres ont répondu au questionnaire sur la production aquacole, avec parmi eux les pays qui contribuent à hauteur de 88 pour cent de la production mondiale. La plupart des questionnaires ont été reçus dans les délais impartis ou, dans de nombreux cas, une fois que le Secrétariat est directement entré en contact avec les autorités chargées de l'aquaculture. Dans de nombreux cas, les pays ont indiqué ne pas avoir reçu du tout le questionnaire, et certains d'entre eux l'ont reçu après la date limite de réponse. Par conséquent, il convient maintenant de revoir le processus de distribution.

11. De nombreux pays ont indiqué avoir suivi le processus recommandé et constitué une équipe de réponse chargée de traiter tous les aspects de la notation. D'autres pays n'ont pas disposé d'assez de temps pour suivre la procédure recommandée.

12. Pour chaque question, le questionnaire donne la possibilité de donner une note de 0 à 5; le 0 correspond à l'absence complète de la mesure ou du mécanisme concerné par la question ou l'affirmation; le 4 signifie que la mesure ou le mécanisme est appliqué; et le 5 indique que la mesure ou le mécanisme est pleinement mis en œuvre sur le terrain. Il était également possible d'indiquer que la question ou l'affirmation n'était pas applicable ou pas pertinente (n.a.).

13. De nombreux pays ont tenté de conduire une autoévaluation critique et ont fourni des commentaires supplémentaires ainsi que des informations sur le raisonnement utilisé pour parvenir à leur notation, soit dans leurs messages, soit dans le cadre des commentaires spécifiques qui apparaissent dans le questionnaire. Dans ce contexte, les pays ont indiqué la valeur de l'autoévaluation conduite avec l'équipe de réponse et leurs besoins d'assistance ou leurs suggestions concernant les efforts à déployer en vue d'une amélioration. Ils se sont notés en conséquence.

14. De nombreux pays affichaient de très bonnes notes, 4 ou 5 pour chaque question, indiquant par là qu'il n'existait pas, ou pratiquement pas, de marge d'amélioration en matière de développement durable de l'aquaculture. Dans certains cas, on relevait des contradictions ou des incohérences entre les notes, ce qui donnait à penser que le processus n'avait pas été conduit avec minutie ou que les directives n'étaient pas assez claires. Il est possible que la confidentialité des réponses pose encore problème à certains États Membres.

15. Les grands enjeux demeurent une distribution plus efficace du questionnaire, une meilleure compréhension de l'outil et les avantages à retirer du fait de fournir des réponses précises.

16. Une seule organisation intergouvernementale a répondu au questionnaire.

## STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE ET ANALYSE DES DONNÉES

17. Le nouveau questionnaire<sup>7</sup> comporte trois sections. La Section I porte sur le **degré de conformité** avec une disposition ou certains de ses aspects, et se présente en trois parties visant à

---

<sup>6</sup> Le questionnaire a été envoyé aux Membres de la FAO le 23 janvier 2013, et la date limite de réception des réponses était le 15 mars 2013. Des demandes complémentaires ont été transmises le 10 mars, et il a été demandé aux bureaux régionaux de contacter les pays qui n'avaient pas retourné les questionnaires. Les questionnaires ont été acceptés et pris en compte dans l'analyse jusqu'au 15 avril 2013. Douze questionnaires ont été reçus d'Afrique, 7 d'Asie, 25 d'Europe, 15 d'Amérique latine et des Caraïbes, 5 du Proche-Orient, 1 d'Amérique du Nord et 2 du Pacifique Sud-Ouest. Deux questionnaires qui sont parvenus après cette date n'ont pas été pris en compte dans l'analyse.

<sup>7</sup> Le questionnaire est disponible à l'adresse

[http://intranet.fao.org/departments/fisheries/news/news\\_detail/?dyna\\_fef%5Buid%5D=17031](http://intranet.fao.org/departments/fisheries/news/news_detail/?dyna_fef%5Buid%5D=17031).

évaluer le degré d'application. La partie 1 se rapporte aux **instruments et mesures de gestion essentiels** permettant de donner suite aux dispositions du Code, y compris l'existence d'une politique en matière d'aquaculture, d'un plan de développement de l'aquaculture et de réglementations à l'appui de la politique; la partie 2 traite des **mécanismes d'appui** visant à faciliter les mesures énumérées à la partie 1, tandis que la partie 3 a trait aux **mécanismes visant à améliorer l'efficacité** des mesures visées aux parties 1 et 2. La section II du questionnaire évalue la **capacité d'appui**, autrement dit la capacité de l'État à développer les connaissances, les informations, la technologie et à fournir des avis à l'appui de l'élaboration, de l'application, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des mesures visées à la section I. Comme elles revêtent désormais une importance croissante, les questions liées à la capacité de faire face aux catastrophes et aux changements climatiques sont également prises en compte.

18. Pour chaque question ou énoncé, le questionnaire donne également la possibilité d'évaluer l'appui apporté par la FAO pour la mise en conformité aux mesures spécifiques concernées. Des liens Internet sont aussi proposés pour l'examen en ligne des publications ou des outils pertinents.

19. Deux types d'analyses descriptives ont été conduites pour les réponses faites à chaque question: l'une d'elles répartit en pourcentage les pays participants selon les notes données au niveau mondial et par région, l'autre s'attache aux moyennes relevées aux niveaux mondial et régional. Alors que la répartition en pourcentage des réponses par notes donne un aperçu plus précis des divergences au sein des régions et entre elles concernant la conformité<sup>8</sup>, les moyennes fournissent une indication claire du degré d'application des différentes dispositions du Code. Ces moyennes peuvent être utilisées à des fins de comparaison et de référence rapides; en revanche, aucune comparaison statistique n'a été faite<sup>9</sup>.

20. Un résumé statistique des réponses des Membres, contenant tous les tableaux et les chiffres mentionnés dans le présent document, est consultable en tant que document de référence, en anglais, sur le site Web du Sous-Comité de l'aquaculture et auprès du Sous-Comité en complément du présent document<sup>10</sup>.

21. Au sein d'un cadre de référence, l'idéal pour une mesure quelle qu'elle soit est d'afficher la note la plus élevée (5), et le fait de voir la répartition des notes s'orienter vers 4 ou 5 au niveau de l'analyse mondiale ou régionale serait le signe d'une conformité mondiale ou régionale uniformément optimale pour une mesure ou un indicateur donné (Figure 1 du document de référence).

## **RÉSULTATS DU PREMIER ESSAI, AU NIVEAU MONDIAL, DU NOUVEAU QUESTIONNAIRE DU CODE INTÉRESSANT L'AQUACULTURE**

22. Au niveau mondial, les moyennes relevées étaient les suivantes: 3,6 pour les instruments et mesures de gestion essentiels, 3,2 pour les mécanismes d'appui, 2,4 pour les mécanismes visant à améliorer l'efficacité, et 3,3 pour la capacité d'appui. Ces chiffres indiquent que les mesures de gestion essentielles sont mieux appliquées que les mécanismes d'appui et ceux visant à renforcer l'efficacité ou que la capacité d'appui. L'analyse détaillée confirme cette perception, reflétant sans doute une surévaluation des mécanismes visant à renforcer l'efficacité ou une compréhension insuffisante et/ou un manque d'informations par rapport aux trois autres. Les notes moyennes pour toutes les catégories de mesures étaient plus élevées en Asie, dans le Pacifique Sud et en Amérique du Nord, par conséquent la répartition des notes s'orientait vers 4 et 5 dans ces régions alors qu'elle était plus proche de 3 dans les autres, reflétant sans doute les différences des progrès du développement au sein du

<sup>8</sup> La répartition en pourcentage par note et par région se rapporte aux pays ayant répondu au questionnaire, et non à tous les Membres menant des activités aquacoles dans la région concernée.

<sup>9</sup> Étant donné que les notes ne suivent pas une répartition normale, les analyses statistiques nécessiteraient soit la transformation des données, soit l'utilisation de statistiques paramétriques. Aux fins de l'analyse réalisée dans cet exercice, les valeurs qui résument un groupe de mesures, par exemple la note appliquée aux «réglementations», ont été calculées en utilisant la moyenne des notes données aux différentes réglementations spécifiées.

<sup>10</sup> Cette consultation est possible, conformément à l'usage établi qui consiste à fournir un résumé des réponses des Membres au questionnaire général du Code pour le Comité des pêches.

secteur. De la même manière, les pays participants d'Afrique, d'Amérique latine et Caraïbes, et du Proche-Orient ont plus souvent fait état d'un besoin d'amélioration et ont fréquemment demandé l'assistance de la FAO dans la section du questionnaire consacrée aux observations.

23. Le questionnaire a fourni une manne d'informations qu'il est impossible de décrire par le détail dans le présent document; toutefois, une tentative est faite pour aborder les dispositions les plus représentatives du Code et les questions pertinentes, tout en opérant un lien, le cas échéant, entre le questionnaire principal et les exercices passés. D'autre part, s'agissant ici du premier essai de l'instrument, il n'est pas possible de détailler avec précision l'interprétation des informations recueillies, notamment si l'on considère que tous les pays n'ont pas fait preuve de la même minutie à l'heure d'examiner leur propre situation et de remplir le questionnaire.

### **Instruments et mesures de gestion essentiels**

24. La présente section souligne le fait que le développement de l'aquaculture se déroule sans encombre à partir du moment où les objectifs en matière de développement sont clairs et où la gouvernance est bien établie. Les politiques et leurs règlements d'application encadrent le développement du secteur, tandis qu'un plan national oriente leur mise en œuvre. Le classement doit se fonder sur la présence ou l'absence de ces politiques, et de leur degré d'application.

25. En ce qui concerne la note mondiale des instruments et mesures de gestion essentiels<sup>11</sup>, 25 et 31 pour cent des pays participants présentaient des moyennes respectives de 4 et de 5, aucun des pays n'affichait une moyenne de 0 et seuls 4,5 pour cent avaient une moyenne de 1, tandis que les moyennes mondiales des trois composantes des mesures de gestion, à savoir **politiques, plan et réglementation**, enregistraient des moyennes de 3,7, 3,4 et 3,7 respectivement.

26. En ce qui concerne les politiques, 30 pour cent des pays affichaient une moyenne de 5, et 30 pour cent affichaient 4; ainsi, 60 pour cent des Membres ayant répondu au questionnaire indiquaient disposer d'une **politique** aquacole bien développée et appliquée. Ce résultat constitue une légère surévaluation par rapport aux notifications du questionnaire général du Code de 2012, dans lequel 44 pour cent des pays participants avaient indiqué disposer d'une politique aquacole porteuse et largement au point.

27. Dans l'ensemble, dans toutes les régions et tous les pays, la notation correspondant à l'existence d'un **plan** pour l'aquaculture était légèrement plus faible que celle des politiques et réglementations en matière d'aquaculture. Cinquante-deux pour cent des pays affichaient une note de 4 ou 5 pour le plan pour l'aquaculture, alors que la note de 21 pour cent d'entre eux se situait entre 0 et 2, indiquant qu'une amélioration était nécessaire concernant l'existence et la mise en œuvre d'un plan de développement de l'aquaculture. Cela correspond aux rapports individuels établis par les pays dans des régions comme l'Afrique et l'Amérique latine, ainsi que dans certains pays d'Europe, où l'aquaculture commence à se développer ou représente un secteur tout nouveau.

28. Pour ce qui est de l'application de la **réglementation** relative à l'aquaculture<sup>12</sup>, 42 et 19 pour cent des pays affichaient une note de 4 et 5 respectivement, 27 pour cent avaient une note de 3, tandis que les notes de 3 et 9 pour cent des pays étaient de 1 et 2, respectivement. En analysant la conformité à des réglementations spécifiques, certains schémas mondiaux et certaines différences régionales se font jour, par exemple les réglementations relatives à l'utilisation d'espèces exotiques, la conformité à la sécurité sanitaire des aliments et les mouvements des animaux aquatiques vivants affichent les notes les plus élevées, à savoir 4, 4 et 3,9 respectivement.

29. Dans l'ensemble, 43 et 33 pour cent des pays ont obtenu une note de 4 et 5 respectivement concernant l'application de réglementations relatives à l'**utilisation d'espèces exotiques**, tandis que seuls 6 pour cent des pays affichaient une note inférieure ou égale à 2. En ce qui concerne l'application de réglementations en matière d'**évaluation de l'impact sur l'environnement**, 44 et 22 pour cent des pays participants affichaient des notes de 4 et 5 respectivement; par conséquent, 66 pour cent des pays

---

<sup>11</sup> Calculée en tant que valeur médiane des mesures et instruments d'élaboration de politiques, de planification et de réglementation.

<sup>12</sup> Calculée en tant que moyenne des 17 réglementations spécifiques indiquées dans le questionnaire.

participants semblent assurer une bonne application des réglementations en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement, et si 27 pour cent d'entre eux disposent de réglementations, leur degré d'application est néanmoins plus faible. Ces résultats surévaluent légèrement le degré d'application de l'évaluation de l'impact sur l'environnement par rapport aux réponses apportées au questionnaire général du Code en 2012.

30. La conformité aux réglementations en matière de réduction de l'incidence sur la **biodiversité** correspond étroitement à celle de l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

31. En ce qui concerne les réglementations en matière de **santé des poissons**, la moyenne était de 3,5, mais les notes enregistraient une vaste disparité d'une région à l'autre et au sein d'une même région. Alors que 19 et 28 pour cent de pays affichaient respectivement des moyennes de 4 et 5, 36 pour cent d'entre eux se situaient à 3, et 15 pour cent présentaient une note inférieure ou égale à 2.

32. Dans presque toutes les régions, les notes les plus basses pour les réglementations spécifiques étaient celles liées à la **capacité de charge** des étendues d'eau porteuses, et les réglementations en matière d'**échappements**, leurs moyennes mondiales étant de 3 et 2,7 pour cent respectivement. La notation des réglementations liées à la capacité de charge était très diverse, avec 34 pour cent de pays dont la moyenne était de 4 ou 5, et 42 pour cent dont la note était inférieure ou égale à 2. On a pu observer une tendance analogue dans toutes les régions.

33. Pour ce qui est des réglementations relatives aux échappements, 28 pour cent des pays affichaient une note inférieure ou égale à 2, et 17, 14 et 7 pour cent des pays participants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et Caraïbes ont respectivement obtenu 0, ce qui signifie qu'ils ne disposent d'aucune réglementation concernant les échappements aquacoles. Ce résultat entre un peu en contradiction avec les très hauts scores qui concernent la réglementation en matière d'utilisation d'espèces exotiques, à moins que les dispositions relatives aux échappements entrent dans le cadre de ces réglementations.

34. Les cadres régulateurs en matière d'**empoisonnement** ont également obtenu des notes médiocres dans certaines régions; 33, 29 et 60 pour cent des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et Caraïbes ont respectivement obtenu une note inférieure ou égale à 2 pour l'empoisonnement, alors que les chiffres étaient plus élevés dans les autres régions.

35. Les réglementations relatives au **zonage de l'aquaculture** ont également fait apparaître des notes relativement basses dans toutes les régions hormis l'Asie, et les résultats étaient extrêmement disparates. Alors qu'au niveau international, 46 pour cent des pays ont obtenu 4 ou 5, 42 pour cent des pays d'Afrique, 20 pour cent de ceux d'Europe et 40 pour cent des pays d'Amérique latine et Caraïbes affichaient une note inférieure ou égale à 2.

36. Dans l'ensemble, les notes de toutes les réglementations étaient légèrement plus faibles en Afrique et en Amérique latine pour la plupart des réglementations, et la répartition des notes s'étalait autour de 3.

37. On trouvera davantage d'informations concernant le degré d'application de chaque réglementation spécifique dans le document de référence.

### **Mécanismes d'appui visant à faciliter l'application des mesures de gestion essentielles**

38. Les questions abordées dans cette section visaient à évaluer la portée, mais aussi la capacité du pays à appuyer le plan de politique et de développement, et plus précisément les réglementations actuelles.

39. Dans le cadre des mécanismes d'appui, les **consultations avec les parties prenantes** pour le plan de politique et de développement, et la participation des **associations d'agriculteurs** en matière de développement et de gestion du secteur présentent les moyennes les plus élevées, à 4,2 et 3,6 respectivement. S'agissant des consultations avec les parties prenantes, 81 pour cent des pays étaient notés 4 ou 5, et seuls 6 pour cent affichaient une note inférieure ou égale à 2.

40. Le **suiti et la collecte de données** assurés par le gouvernement étaient aussi relativement bien notés, avec une moyenne mondiale de 3,6, et 54 pour cent des pays affichant une note de 4 ou 5.

Toutefois, les notes étaient disparates entre les régions ou au sein d'une même région, et ne dépassaient pas 2 dans 25 pour cent des pays participants d'Afrique, 27 pour cent de ceux de la région Amérique latine et Caraïbes, et 40 pour cent des pays du Proche-Orient, ce qui indiquait clairement que des améliorations étaient nécessaires.

41. La mise en œuvre de **bonnes pratiques aquacoles** ou de pratiques de gestion améliorées présentait une note mondiale de 3,2. D'après les indications fournies dans le questionnaire, ces pratiques existent, mais ne sont pas pleinement appliquées. De fait, 44 pour cent des pays affichaient des notes situées entre 2 et 3, et 7 pour cent se situaient à 0, notamment en Afrique, y compris certains pays d'Europe et de la région Amérique latine et Caraïbes.

42. La prise en compte des **fonctions écosystémiques** dans la planification des activités aquacoles présentait une note mondiale de 3,3, et 63 pour cent des pays étaient notés entre 3 et 4, ce qui indique que les fonctions écosystémiques sont traitées, mais pas encore pleinement. On retrouvait cette tendance dans toutes les régions.

43. L'application du principe «**pollueur-payeur**» dans le domaine de l'aquaculture présentait une note de 3,2, et 64 pour cent des pays affichaient 3 ou 4, contre 16 pour cent situés à 5, ce qui indique qu'un fort pourcentage de pays ont prévu des amendes ou des pénalités pour pollution, mais sans que celles-ci soient vraiment appliquées de manière efficace. D'autre part, en Afrique et en Asie, 25 et 14 pour cent de pays respectivement étaient notés à 0, ce qui indique l'absence de telles mesures.

44. L'intégration de l'aquaculture au **développement des communautés** présentait une moyenne de 3,1 au niveau mondial, et les notes étaient réparties autour de 3, avec une forte disparité au sein de mêmes régions. Peu de pays participants du Proche-Orient, d'Afrique et d'Europe affichaient des notes de 1 ou 0, alors que d'autres pays des mêmes régions se situaient à 3 ou 4. De fait, 58 pour cent des pays d'Afrique affichaient des notes de 4 ou 5, autrement dit l'intégration de l'aquaculture au développement des communautés s'effectue correctement, ce qui est un signe très positif pour les retombées sociales du secteur.

45. S'agissant du degré d'**investissement dans la vulgarisation**, la moyenne mondiale était de 3, avec 27 pour cent des pays affichant une note inférieure ou égale à 2, et 17 pour cent des pays africains notés 0, ce qui reflète une lacune importante. **L'investissement dans la recherche** était noté à 2,7, l'une des moyennes les plus faibles enregistrées. Dans l'ensemble, 44 pour cent des pays affichaient une note inférieure ou égale à 2, tandis que très peu de pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique Sud-Ouest étaient notés 5. De toute évidence, au niveau mondial et à de rares exceptions près, l'investissement dans la recherche n'est pas à la mesure du développement de l'aquaculture. **L'investissement dans les infrastructures** était noté 3,1, et bien que 9 pour cent des pays aient affiché 1 ou 0, 76 pour cent des notes étaient réparties de manière assez uniforme entre 2 et 4, ce qui fait apparaître une large disparité. En effet, les notes de l'Afrique, de l'Amérique latine et du Proche-Orient se rapprochaient de 2, tandis que celles des autres régions avoisinaient 3.

46. L'intégration de l'aquaculture dans la planification et l'**aménagement du littoral et des bassins versants** présentait des notes moyennes mondiales très basses: 2,7 et 2,6 respectivement, même si 7 et 9 pour cent des pays considéraient ces questions respectives comme non applicables. Dans les deux cas, 38 pour cent des pays affichaient une note inférieure ou égale à 2, mais la note de quelques rares pays d'Asie et de tous ceux d'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest était de 4 ou 5. Néanmoins, au niveau mondial et notamment dans les régions où l'aquaculture est un secteur nouveau, les notes font apparaître un net besoin d'amélioration.

47. Dans toutes les régions, les moyennes les plus basses concernant les mécanismes d'appui étaient celles relatives à l'existence de **mesures d'incitation à la restauration** d'habitats endommagés, avec une note mondiale de 1,5 qui indique que dans l'ensemble et pour une large part, ces mesures d'incitations ne sont pas en place. Vingt-deux pour cent des pays considéraient que cette question n'était pas applicable.

48. Les moyennes des pays participants du Pacifique Sud-Ouest et d'Amérique du Nord étaient de 4 ou 5 pour la plupart des mécanismes d'appui, hormis pour l'investissement dans la recherche.



## **Mécanismes visant à améliorer l'efficacité des mesures de gestion essentielles et des mécanismes d'appui**

49. Ces «mécanismes visant à améliorer l'efficacité» sont des mesures qui, sans être essentielles, sont «toujours bonnes à prendre». Le fait d'en disposer tend à rendre la mise en œuvre de la politique et du plan relatifs à l'aquaculture moins coûteuse et plus efficace. Ces mécanismes sont conçus pour souligner les avantages sociaux de l'aquaculture, mais aussi la pertinence de cet appui pour les exploitants, et notamment les petits pisciculteurs, à l'heure de faciliter l'application des réglementations et la pleine réalisation du plan en matière d'aquaculture.

50. Comme on l'a vu précédemment, c'est cette partie du questionnaire qui présentait globalement les notes les plus basses.

51. La question relative à l'existence de mécanismes destinés à garantir que **les moyens de subsistance des communautés locales ont tout à gagner** en développant l'aquaculture affichait une note mondiale de 3,1, et la moyenne de 52 pour cent des pays se situait entre 3 et 4, reflétant une situation globalement positive mais non sans d'importantes disparités d'une région à l'autre. Alors que 56 pour cent des pays d'Asie affichaient une note de 4 ou 5, celle de 47 pour cent des pays d'Amérique latine et Caraïbes était inférieure ou égale à 2, ce qui faisait apparaître un net besoin d'amélioration dans ce secteur.

52. La disponibilité de **crédits à taux réduits pour les exploitants** présentait une moyenne mondiale de 2,5, et la note de 61 pour cent des pays se situait entre 2 et 3. Vingt pour cent des pays en Afrique, 16 pour cent en Europe, 20 pour cent en Amérique latine et Caraïbes, et 20 pour cent au Proche-Orient étaient notés 0 ou 1, ce qui indique que les mécanismes de ce type étaient quasiment inexistantes. Par conséquent, il s'agit d'un sujet dont l'amélioration est primordiale, et il est sans doute sous-évalué, s'agissant d'un mécanisme important pour le développement des plans intéressant l'aquaculture.

53. La mise en œuvre de **systèmes de certification** volontaire affichait une note mondiale de 2,4, et la notation était assez disparate; ainsi, 31 pour cent des pays étaient notés 0 ou 1, surtout en Afrique, en Amérique latine et Caraïbes, et au Proche-Orient, tandis que 32 pour cent affichaient 3 ou 5, principalement dans les autres régions; mais il existait des écarts au sein de régions données: par exemple, 14 pour cent des pays d'Asie étaient notés 0. Ce mécanisme est lui aussi digne d'intérêt, avec l'accent mis tout particulièrement sur les régions et pays les plus nouveaux à l'aquaculture.

54. L'existence et la disponibilité d'une **assurance commerciale pour les exploitants** présentaient elles aussi une très faible moyenne mondiale, à 2,2. De fait, 25 pour cent des pays étaient notés 0, et 30 pour cent recueillaient 1 ou 2. Quelques pays affichaient une note de 4 ou 5, ce qui indique, comme le suggéraient les directives relatives aux réponses, que les exploitants avaient aussi accès à des assurances commerciales. La répartition des notes faisait apparaître une grande disparité au sein de mêmes régions, et plus de 50 pour cent des pays d'Amérique latine et Caraïbes, d'Afrique et du Proche-Orient ont un accès très restreint voire inexistant à quelque type d'assurance que ce soit; 28 pour cent des pays d'Asie et 20 pour cent de ceux d'Europe se trouvent dans la même situation.

55. L'existence de **mécanismes d'appui gouvernementaux en cas de catastrophe** était notée à 1,9, autrement dit la moyenne la plus faible. En l'occurrence, 55 pour cent des pays affichaient une note inférieure ou égale à 2, et seuls 25 pour cent se situaient à 4 ou 5. Trente-trois pour cent des pays en Afrique, 47 pour cent en Amérique latine et Caraïbes et 80 pour cent au Proche-Orient affichaient 0, dénotant l'absence complète de mécanismes de ce type. Ces notes font apparaître une lacune importante, si l'on considère que ces mécanismes sont présents dans le domaine de l'agriculture. Les risques que posent actuellement le changement climatique et la crise économique mondiale pourraient être suffisamment graves pour qu'une assistance soit envisagée, notamment en ce qui concerne les petits pisciculteurs. Il est important de préciser que parmi les orientations fournies par le questionnaire, une assistance est envisagée pour lutter contre les maladies ou rembourser les pertes de production quand les épidémies ne sont pas directement de la responsabilité de l'exploitant ou de sa gestion.

## Niveau et degré de capacités en matière de mesures de gestion essentielles, de mécanismes d'appui, et de mécanismes visant à améliorer l'efficacité

56. Dans cette section, le questionnaire s'est efforcé d'évaluer la capacité de l'État, y compris le gouvernement, les universités, les instituts de recherche et le secteur privé, de développer les connaissances, les informations, les technologies et les conseils et de faciliter leur adoption à l'appui de l'élaboration, de l'application, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation des mesures concernées. Comme elles ont désormais de plus en plus d'importance, les questions liées à la capacité de faire face aux catastrophes et aux effets du changement climatique ont également été intégrées.

57. La moyenne mondiale pour la **capacité du système de recherche national** de répondre aux besoins du secteur de l'aquaculture était de 3,2, avec 62 pour cent des pays affichant une note de 3 ou 4; cependant, la situation n'est pas très homogène, étant donné que la note de 40 pour cent des pays d'Afrique participants et de 41 pour cent de ceux d'Amérique latine était inférieure ou égale à 2. La moyenne mondiale pour ce qui est de la **capacité de vulgarisation** était de 3,1, et la répartition des notes au niveau international était très semblable à celle de la recherche.

58. En ce qui concerne les capacités spécifiques de l'État à l'heure de traiter les questions environnementales, la sécurité sanitaire des aliments, la santé des animaux aquatiques, la résolution des conflits, la préparation aux catastrophes et la préparation/l'adaptation aux effets du changement climatique, les moyennes mondiales respectives étaient les suivantes: 3,7 - 3,7 - 3,6 - 3 - 2,9 - 2,5. La notation des trois premiers thèmes correspondait à celle des réglementations connexes de la partie consacrée aux mesures de gestion essentielles précédemment examinées aux paragraphes 23 à 25; les trois autres thèmes méritent un examen plus approfondi.

59. S'agissant de la **résolution des conflits**, 62 pour cent des pays présentaient une note de 3 ou 4, indiquant par là un degré de conformité raisonnable, avec toutefois un certain nombre de disparités interrégionales puisque 32 pour cent des pays affichaient une note inférieure ou égale à 2.

60. La moyenne intéressant la **préparation aux catastrophes** était faible et indiquait une situation très variable d'une région à l'autre et à l'intérieur d'une même région, avec plusieurs pays (42 pour cent) notés 0 ou 1, soit l'indication de mesures de préparation très restreintes ou inexistantes. Cette situation correspond à l'accès limité à l'assurance, au manque de plans d'assistance et d'accès aux crédits susmentionnés, notamment pour les petits exploitants.

61. La notation de la préparation spécifique et de l'**adaptation aux effets du changement climatique** était encore plus faible, avec un modèle très semblable à celui susmentionné en ce qui concernait la préparation générale. Plus de 60 pour cent des pays participants d'Afrique, d'Amérique latine et du Proche-Orient, 36 pour cent des pays d'Europe et 14 pour cent des pays d'Asie ont obtenu une note inférieure ou égale à 2. Face à un modèle aussi mondialement répandu, il convient de s'attacher davantage à améliorer la préparation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans le secteur.

## ÉVALUATION DE L'ASSISTANCE FOURNIE PAR LA FAO

62. Dans l'ensemble, les réponses et la notation concernant l'assistance de la FAO étaient plus faibles que celles qui se rapportaient aux dispositions du questionnaire. Seuls 49 Membres sur les 67 participants ont noté l'assistance de la FAO en matière de mesures de gestion essentielles, 46 Membres ont fourni une note pour l'assistance en matière de mécanismes d'appui, et 44 pour ce qui est des mécanismes visant à améliorer l'efficacité. D'autres Membres se sont abstenus de donner une note ou ont jugé le sujet non applicable.

63. Les moyennes mondiales en matière de mesures de gestion essentielles, de mécanismes d'appui, et de mécanismes visant à améliorer l'efficacité étaient respectivement les suivantes: 2,1 - 1,9 et 1,6. Une analyse détaillée par mesure spécifique indique que les moyennes les plus élevées étaient les suivantes: 3 pour l'assistance de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments, 2,8 pour l'assistance intéressant le mouvement des animaux vivants, 2,7 pour l'utilisation des espèces exotiques, 2,6 pour les politiques relatives à l'aquaculture, 2,5 concernant les consultations avec les parties

prenantes et 2,5 pour la planification des activités aquacoles. Quarante-sept pour cent des Membres participants ont noté à 4 ou 5 l'assistance en matière de sécurité sanitaire des aliments, 43 pour cent l'assistance concernant l'utilisation d'espèces exotiques, et 40 pour cent les politiques.

64. A l'extrême opposé, l'assistance de la FAO pour l'intégration de l'aquaculture dans l'aménagement des bassins versants, pour le renforcement ou l'appui aux systèmes de crédit, pour l'investissement dans la recherche, pour les plans d'assistance en cas de catastrophe, pour la restauration des habitats endommagés et pour l'assurance dans le secteur de l'aquaculture ont obtenu les notes les plus faibles, situées entre 1,7 et 1,2. Dans tous ces cas, plus de 50 pour cent des pays affichaient une note de 0 ou 1 dans toutes les régions.

65. Toutefois, pour plusieurs mesures, les moyennes ne donnent pas suffisamment d'informations sur l'assistance de la FAO car le modèle est souvent bimodal: une forte proportion des notes sont soit de 0 ou 1, soit de 4 ou 5. La notation la plus élevée relative à l'assistance de la FAO (toutes mesures comprises) correspondait à l'Asie, à 3,1, suivie de l'Afrique, (2,7), de l'Amérique latine et Caraïbes (2,3), du Proche-Orient (1,9), du Pacifique Sud-Ouest (1,8) et enfin de l'Europe (0,9).

66. Étant donné qu'il s'agit là de la première tentative d'évaluation de l'assistance de la FAO pour renforcer la conformité au Code dans le cadre du même instrument de notification des Membres, il n'est pas possible de parvenir à une conclusion claire, mais il existe certaines tendances communes que le Secrétariat devrait prendre en compte afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et la planification relative à la gestion axée sur les résultats.

#### **RÉSUMÉ DU DEGRÉ DE CONFORMITÉ DE L'AQUACULTURE ET DE LA PÊCHE D'ÉLEVAGE AUX DISPOSITIONS PERTINENTES DU CODE**

67. Les réponses données à l'échelle mondiale indiquent une bonne situation globale en ce qui concerne les mesures de gestion essentielles, y compris les politiques en matière d'aquaculture, la planification et la réglementation, mais il existe des divergences régionales et intrarégionales, très probablement dues au différent degré de développement du secteur. Toutefois, les notes régionales pourraient également être faussées par l'envergure de l'échantillonnage par région et par la situation particulière de chaque pays participant. Des mécanismes d'appui et des mécanismes visant à améliorer l'efficacité sont également en place, mais leur degré d'application est moindre que celui des mesures de gestion essentielles, ce qui indique qu'il est nécessaire de revoir la structure du questionnaire, mais plus probablement qu'il convient d'améliorer la cohérence des réponses.

68. Dans l'ensemble, le premier essai du nouveau questionnaire relatif à l'aquaculture offre un bon aperçu de la situation mondiale et régionale du secteur. L'analyse des réponses permet d'identifier les lacunes régionales et internationales pertinentes et de définir les besoins d'amélioration. Les réponses ont permis de créer une base de données qui fournit à la FAO des informations utiles sur les pays et les régions; cela devrait permettre d'améliorer la planification et les activités d'assistance.

69. Par conséquent, les États Membres pourraient trouver avantage à créer leur propre base de données et outils d'autoévaluation en s'appuyant sur ce questionnaire.

#### **QUALITÉ DES RAPPORTS ET NOUVELLE AMÉLIORATION DE LA NOTIFICATION**

70. Même si le résultat du premier essai est très positif et que le taux de réponse a augmenté par rapport à celui du questionnaire général du Code, il est clairement nécessaire d'améliorer encore la notification, non seulement pour obtenir des réponses de la part d'importants pays aquacoles qui n'ont pas répondu à l'appel cette fois-ci, mais également de la part de pays où le secteur est nouveau. Les informations fournies par les premiers renforceront la compréhension globale de la conformité au Code, et amélioreront la compréhension des besoins régionaux, tandis que les informations recueillies auprès des pays où le secteur aquacole est nouveau offriront à ces pays davantage d'occasions d'obtenir une assistance plus ciblée.

71. De nombreux pays ont visiblement fait preuve d'une grande franchise dans leur notation, ce qui est étayé par la cohérence des notes des différentes parties du questionnaire et aussi, très souvent, par les observations formulées<sup>13</sup>. Toutefois, dans certains cas, il semble y avoir eu une surévaluation de certaines mesures, par exemple la note de 4 ou 5 donnée aux politiques et à la planification tout en donnant des notes plus faibles à d'autres parties évoquant indirectement une planification plus faible ou des politiques déficientes.

72. Une notation plus précise peut également être réalisée par les moyens suivants: i) en clarifiant certaines questions et en améliorant les orientations, et le Secrétariat révisera l'instrument dans son ensemble après le deuxième essai; ii) une formation plus poussée à l'utilisation de l'instrument, à la pertinence de l'application du Code et de l'établissement de rapports et; iii) l'amélioration du système de notification grâce à une plateforme web.

73. Le Secrétariat s'efforce actuellement d'apporter de nouvelles améliorations au fonctionnement du système de notification. Étant donné que le questionnaire général du Code évolue vers une plateforme web, qui permettra d'introduire directement les réponses en ligne, le Secrétariat considère comme nécessaire et pratique le fait de mettre le questionnaire relatif à l'aquaculture sur la même plateforme web. Cela pourrait permettre de modifier et de simplifier le questionnaire général et éviter des chevauchements avec celui qui concerne l'aquaculture. Ainsi, les réponses apportées à ce dernier seront automatiquement résumées et intégrées, s'il y a lieu, au système de notification général.

74. Les mesures proposées dans les deux paragraphes qui précèdent ainsi que la désignation avancée d'un point de contact pour diriger l'équipe de réponse et fournir les réponses sur le web devraient améliorer les taux de notification et la qualité des rapports.

---

<sup>13</sup> Deux exemples sont donnés dans le document de référence, sans préciser de quels pays il s'agit.